

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

## Association ROBIN DU BOIS

tenue à la salle des fêtes municipale – 42520 VERANNE,  
le 29 Janvier 2022 à 19h30

La présidence de la séance est assurée par Mr Jean-François DUPUIS.  
Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Gisèle SOUCHON.

Président ouvre la séance à 19h30.

### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président rappelle que la présente assemblée sera divisée en 2 parties :

#### **Partie 1**

seul(e)s les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2021 pourront voter les résolutions présentées lors de cette partie

1. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel
2. Présentation et vote du rapport moral 2021
3. Présentation et vote du rapport financier 2021
4. Présentation et vote du montant des différentes cotisations à l'association pour l'année civile 2022
5. Questions diverses

#### **Pause**

Adhésions 2022 en ligne.

#### **Partie 2**

seul(e)s les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2022 pourront voter les résolutions présentées lors de cette partie

6. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel
7. Présentation des démissions éventuelles des organes de direction de l'association
8. Rappel des membres arrivés en fin de mandat des organes de direction de l'association
9. Présentation des candidatures et Vote pour l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration
10. Pause pour l'élection du Bureau par le Conseil d'Administration
11. Présentation du nouveau Bureau 2022
12. Présentation et vote du Budget 2022
13. Evolution stratégique du projet forêt du Pilat
14. Questions diverses

## Résolutions de la Partie 1 votées seulement par les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2021

- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2021 : **158**
- Nombre d'adhérents présents en visio-conférence : **25**
- Nombre d'adhérents ayant donné procuration : **97**
- Nombre d'adhérents ayant été excusés : **36**

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance « Partie 1 » à 19h45.

### **1. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel**

Le Président explique qu'en raison de l'état sanitaire général du pays et de l'état de santé de plusieurs membres du bureau et du CA, cas contact ou atteints du Covid, le Bureau de l'association a été contraint d'organiser cette Assemblée Générale Ordinaire en distanciel, par visioconférence. Le Président propose que les votes par visioconférence soient acceptés.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

☉ *L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette proposition.*

### **2. Présentation et vote du rapport moral 2021**

Le Président rappelle que cette année encore, la crise sanitaire liée au Covid-19 a notablement perturbé les activités de l'association. Il expose les principaux faits marquants et réalisations depuis la dernière Assemblée Générale Ordinaire.

#### **Sur le plan institutionnel :**

- Aucun changement n'a remis en cause la reconnaissance d'Intérêt Générale obtenue au premier semestre 2020. Pour rappel, l'application des changements de statuts décidés lors de précédentes Assemblées Générales a été reportées "sine die" (jusqu'à nouvel ordre).
- Le partenariat "officiel" avec le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat s'est renforcé avec l'élaboration du premier contrat d'ORE sur la toute première parcelle acquise sur Véranne. Le PNR nous a également invité à participer à l'élaboration du projet de territoire pour la période 2026 - 2041. C'est Yvan qui y représente l'association. 2 sujets y seront majoritairement discutés :
  - la rénovation de la charte
  - la capacité du Parc à subir le changement climatique.

Deux ateliers ont déjà eu lieu, l'un en novembre, l'autre en décembre :

- état des lieux
- pistes de réflexion
- actions concrètes à mettre en place.

Plusieurs problématiques sont abordées : Agriculture, Tourisme, Eau, fonction hydrique du Parc. Le projet connecte donc pas mal de secteurs et permet d'ouvrir la réflexion avec tous les acteurs forestiers pour définir des actions à mettre en place sur le territoire.

#### **Sur le plan social :**

- Camp scout du 14 au 29 août sur la parcelle acquise sur Véranne : Yvan, Marie et Jeff se sont relayés pour encadrer la trentaine de scouts qui y a travaillé. Chaque temps sur la parcelle commençait par la distribution des équipements individuels de protection (casques et gants) et le rappel des consignes de sécurité. Ensuite, 1h environ était consacrée à la sortie du bois de chauffage comme pour s'échauffer... Les scouts ont été tellement efficaces qu'il a fallu reprogrammer une séance de bûcheronnage avec Laurence et Yvan ! Le travail se poursuivait ensuite par la reconnaissance des plants de régénération

grâce aux fiches d'identification que Lionel, notre expert forestier, avait préparé pour l'occasion. Enfin, les scouts ont dégagé les ronces et les fougères "aigle" qui empêchaient les plants de profiter de la lumière du soleil et ralentissaient leur développement. Tout cela s'est passé dans la bonne humeur et les moments sur la parcelle ont permis de nombreux échanges sur l'écologie en général et les actions de ROBIN du BOIS en particulier. Alexis nous a fait profiter de ses talents de pilote de drones en venant filmer le groupe du ciel : un petit film est en préparation.

- Rencontre le 25 Septembre, en pays limousin, avec de nombreuses associations ou groupements s'élevant pour "des forêts vivantes" contre l'industrialisation des forêts françaises pour échanger sur les moyens d'agir et de collaborer : : en a résulté « l'appel pour les forêts vivantes » avec un cycle d'actions débutées fin 2021 et se poursuivant sur 2022.
- Rencontre le 23 Octobre, avec l'association Les Amis du Pilat. Yvan leur a présenté l'association et a piloté une visite sur la parcelle de Véranne pour illustrer notre projet "Forêts du Pilat".
- Rencontre le 4 Novembre, en Ardèche, avec le Groupement Forestier Citoyen (une autre alternative à l'industrialisation des forêts) le Cerf Vert pour échanger sur les moyens d'agir et de collaborer.
- Présentation le 26 Novembre de l'association à deux classes de STMG du lycée Robin de Vienne. Une soixantaine d'élèves étaient présents. Pour prolonger cet échange, il est envisagé, avec leurs professeurs, d'organiser un week-end d'intégration dans le Pilat à la rentrée 2022.
- Après plus de 2 ans d'attente, rencontre le 9 Décembre avec une représentante de Fibois42 (l'interprofession de la filière bois de la Loire), Léa Lenz, chargée de mission filière forêt-bois amont et animatrice de la charte forestière Pilat. Nous lui avons demandé si Fibois42 avait une volonté de remettre en cause les mauvaises pratiques de coupes rases qui mettent à mal la biodiversité de la forêt, et le cas échéant, si elle envisageait des actions pour condamner ces pratiques et les entreprises qui les appliquent, de manière visible du grand public. Si Fibois42 ne se positionne actuellement pas pour discriminer ces pratiques et insiste pour valoriser les bonnes pratiques, nos questions seront remontées à sa direction. Nous nous sommes également fait l'écho de la demande croissante du grand public d'être informé des coupes rases à intervenir sur le territoire. Enfin, nous avons réaffirmé le souhait de notre association d'être associée aux ateliers organisés dans le cadre de l'animation de la charte forestière qui, depuis peu, a été confié à Fibois42. A l'issue de ce premier échange, l'association devrait être invitée à participer aux ateliers d'animation de la charte forestière (confiée à Fibois 42).
- Rencontre avec Maurice DECLERCK, son Président, qui présente l'association "**Des Pierres et des Hommes**". Ceci pour ouvrir des pistes de partenariats possibles avec cette association (cartographie, outils d'évaluation des parcelles, échanges de services/compétences) ou avec d'autres associations. Maurice nous explique la démarche de son association qui dresse l'inventaire des sites néolithiques, des pierres dressées, tumulus, etc... Son association cherche des financements pour acquérir un Lidar (scanner laser embarqué dans un drone) pour les aider dans leur tâche de repérer et cartographier ces sites. Ce Lidar pourrait être également utile pour aider ROBIN du BOIS à repérer et évaluer des parcelles de forêts. Un petit film nous est présenté pour illustrer le fonctionnement du Lidar.
- Les comptes-rendus de ces réunions et événements sont disponibles dans l'espace "**Publications**" du site internet.

<https://www.ethyprod.com/robindubois/publications>

### Sur le plan de la communication :

- Le site internet a été refondu avec notamment :
  - Intégration de la charte graphique établie par Juliette DUFOUR lors de son stage au premier semestre 2020.
  - Création d'une page "**Actions**" avec un suivi parcellaire pour chaque acquisition (permettant de suivre les actions réalisées sur chaque parcelle) et un formulaire permettant de nous remonter les parcelles en vente.  
<https://www.ethykprod.com/robindubois/actions>
  - Création d'un espace "**Publications**" pour y retrouver, entre autres, les comptes-rendus de toutes les réunions des organes de direction.  
<https://www.ethykprod.com/robindubois/publications>
  - Création d'un espace "**Calendrier**" pour y retrouver tous les évènements de l'association.  
<https://www.ethykprod.com/robindubois/calendrier>
- Un nouveau mécène, la société Einden, a offert à l'association, pour 2022, l'utilisation de son outil photothèque en ligne ePhoto. Cette plateforme va permettre d'y stocker et d'y organiser toutes les ressources digitales de l'association (photos, vidéos, interviews, gabarits, dossiers de présentation, etc.). C'est un outil qui se révèlera très utile pour celles et ceux faisant vivre l'association : meilleure accessibilité du fond numérique de l'association pour une meilleure valorisation et une meilleure visibilité de l'association. Une formation de 3h30 est prévue pour 4 membres de l'association en mars.
- Au niveau des réseaux sociaux :
  - Gain de 300 abonnés à la page publique Facebook (avec un total de 1568 abonnés)
  - Doublement de notre audience Instagram (avec un total de 90 abonnés)
  - 8 numéros de la newsletter en 2021 (pour un objectif initial de 12)
  - Tout ce développement a été rendu possible par le travail bénévole constant de Daniela depuis les 2 ans ½ d'existence de l'association. Le Président la remercie ici publiquement. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de confier officiellement la charge de l'animation des réseaux sociaux et l'édition de la newsletter mensuelle et la gestion de la photothèque à Daniela, sous la forme d'un contrat de prestation de service de 150€ mensuels à compter du 1er Janvier 2022.
- Les prospectus imprimés à 5000 ex ont presque tous été distribués.
- Participation à 6 évènements : **Fête de la Nature** (Pélussin - Mai 2021), **Marché pas banal** (Pélussin - Août 2021), **Vent de Bio** (Pélussin - Octobre 2021), **Café Forêt** (Saint Genest Malifaux - Octobre 2021), **Cadeaux de Noël Nature & Découvertes** (Saint Etienne - Décembre 2021) et **Projection du "Temps des forêts"** (Chambon Feugerolles - Décembre 2021), qui nous ont permis de présenter à un public très intéressé notre association et d'expliquer de façon pédagogique l'alternative aux coupes rases grâce à un outil qui nous a été prêté par le Parc du Pilat et qui illustre en quoi consiste l'exploitation en futaie irrégulière. Le montant de l'adhésion a été identifié comme un frein à l'adhésion.
- 5 articles de presse dans le Progrès, Réveil du Vivarais, Pilatnews.fr
- 1 interview sur radio d'ici
- 1 publication dans le bulletin municipal 2022 de Véranne

### Sur le plan des subventions :

- La subvention de 38000€ obtenue sur l'exercice précédent n'a pas encore été perçue. Elle devrait l'être sur l'exercice 2022 (le paiement de 30.000€ d'acompte a été demandé en Janvier 2022).
- 2000€ ont été perçus du Fond de Développement de la Vie Associative.
- 500€ ont été perçus du plan France Relance (volet numérique) pour le site internet.

#### Sur le plan du mécénat :

- L'équipe pilotée par Marie a connu de nombreux succès : 16 mécènes actifs en 2021 pour un résultat de plus de 80.000€ (40.000€ étaient attendus sur 2021). C'est plus du double qui a été obtenu ! Un grand bravo à tous et **particulièrement à Marie qui fait un travail formidable !**
- Liste des mécènes à retrouver sur le site internet <https://www.ethykprod.com/robindubois/soutiens#Mecenes>
- Marie lance un appel aux bonnes volontés pour renforcer l'équipe qui termine l'année à "presque" 2 personnes. Marie remercie Yvan pour son aide.

#### Sur le plan des adhésions :

- Sociétés bienfaitrices : à nouveau 0 en 2021
- Membres bienfaiteurs : 2 en 2021 sur un objectif de 4
- Membres actifs : 10 en 2019 (dont 6 membres fondateurs), 34 (dont 6 membres fondateurs) en 2020 pour finir l'année 2021 avec 158 adhérents (dont 6 membres fondateurs). Le taux de réadhésion en 2021 est de 91%. Le recrutement se fait par bouche à oreille. Si chaque adhérent se charge d'en faire adhérer un nouveau, nous devrions rapidement doubler nos effectifs et atteindre cet objectif. Le changement de tarif d'adhésion soumis au vote plus tard lors de cette Assemblée Générale Ordinaire devrait accélérer le rythme de recrutement de nouveaux adhérents en 2022.
- A ce jour, nous avons 12 adhésions sur 2022 plus les 6 membres fondateurs et 107 promesses de renouvellement issues du formulaire de préparation de l'AGO.
- Le Président rappelle à tous que le travail de relance des campagnes de réadhésion est très chronophage. Si tout le monde pense à renouveler son adhésion sans tarder, les efforts des bénévoles se consacreront plus dans la recherche de nouveaux adhérents...

#### Sur le plan juridique :

- Nous sommes sans nouvelles de ROBIN DES BOIS.
- Mathieu Pastène, avocat au Barreau de Lyon et mécène de l'association, nous a accompagné cette année dans la révision de certains de nos contrats de mécénat.
- Nous avons enfin nos 2 premiers actes authentiques de propriété (Véranne le Bas et La Versanne).

#### Au niveau du projet "Forêt du Pilat – 100 hectares" :

- Achat de 2,1 ha (Véranne – Le Mantel) réalisé le 30/08/2021
- Achat de 5 ha (La Versanne) réalisé le 17/01/2022
- Un problème administratif, indépendant de notre volonté, a retardé l'achat de la parcelle de 2,6 ha sur les crêts à Véranne (cet achat devrait néanmoins pouvoir se conclure en 2022)
- Une lettre d'intention d'achat a été signée le 28/12/2021 pour l'achat d'une parcelle de taillis mixte de 8,6 ha sur Saint-Chamond. Cet achat devrait pouvoir se concrétiser dans le second semestre 2022.
- En conclusion avec 18% du projet total, nous avons pris du retard. Chaque adhérent peut nous aider à le combler en nous signalant des parcelles à acheter (il existe pour cela un formulaire : <https://www.ethykprod.com/robindubois/formulaire-parcelles>)  
Cela met aussi en lumière une faiblesse de l'association : nous ne sommes pas assez nombreux avec les compétences nécessaires pour estimer correctement les parcelles (pour être sûr de les acheter au juste prix). Lionel ne peut pas assumer seul cette charge.

○ *L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce rapport moral 2021.*

### 3. Présentation et vote du rapport financier 2021

#### Budget 2021

	Prévisionnel	Réel	Différence
<b>REVENU 2021</b>	<b>87 380,00 €</b>	<b>92 735,16 €</b>	<b>44 855,13 €</b>
ADHESION	2 480,00 €	8 179,83 €	5 699,83 €
DON	4 800,00 €	8 212,34 €	3 412,34 €
MÉCÉNAT NUMÉRIQUE	40 000,00 €	81 834,98 €	41 834,98 €
PRESTATION	€	0,00 €	0,00 €
SUBVENTION	€	2 500,00 €	2 500,00 €
VENTE	€	0,00 €	0,00 €
<b>VALIDATION 2021</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>4 440,00 €</b>	<b>3 440,00 €</b>
MÉCÉNAT EN NATURE (subvention)	1 000,00 €	4 440,00 €	3 440,00 €
<b>CHARGES 2021</b>	<b>59 140,00 €</b>	<b>31 450,82 €</b>	<b>15 689,18 €</b>
FRAS_DE_COLLECTE	1 200,00 €	2 381,00 €	1 181,00 €
FRAS_DE_FONCTIONNEMENT	370,00 €	312,73 €	57,27 €
INVESTISSEMENT	47 500,00 €	18 019,74 €	9 440,30 €
IMMOBILIE	7 019,00 €	1 230,00 €	5 889,00 €
TRANSPORT	2 300,00 €	302,61 €	1 997,39 €
REPAS	600,00 €	58,40 €	541,60 €
GRUVES	300,00 €	63,98 €	236,02 €
<b>BILAN 2021</b>	<b>10 889,00 €</b>	<b>52 734,71 €</b>	<b>41 845,71 €</b>
<b>BILAN GLOBAL</b>	<b>32 522,51 €</b>	<b>95 916,22 €</b>	<b>63 393,71 €</b>

  

	Prévisionnel	Réel	Différence
<b>ADHESION</b>	<b>Revenu prévu</b>	<b>Revenu réel</b>	<b>Moins à gagner</b>
Membre Actif 2021	2 080,00 €	2 939,82 €	939,82 €
Membre Bénévoleur 2021	480,00 €	240,00 €	- 240,00 €
Total	2 480,00 €	8 179,82 €	5 699,82 €
<b>DON</b>	<b>Revenu prévu</b>	<b>Revenu réel</b>	<b>Moins à gagner</b>
Collecte 2021	2 080,00 €	723,23 €	- 1 356,77 €
Forêts dans le Pilat (Loire) 2021	2 090,00 €	8 240,00 €	6 150,00 €
Membre Actif 2021	300,00 €	280,00 €	- 20,00 €
Membre Bénévoleur 2021	500,00 €	0,00 €	- 500,00 €
Total	4 800,00 €	8 223,23 €	3 423,23 €
<b>MÉCÉNAT NUMÉRIQUE</b>	<b>Revenu prévu</b>	<b>Revenu réel</b>	<b>Moins à gagner</b>
Collecte 2021	40 000,00 €	81 834,98 €	41 834,98 €
Total	40 000,00 €	81 834,98 €	41 834,98 €
<b>PRESTATION</b>	<b>Revenu prévu</b>	<b>Revenu réel</b>	<b>Moins à gagner</b>
Prestation 2021	€	0,00 €	0,00 €
Total	€	0,00 €	0,00 €
<b>SUBVENTION</b>	<b>Revenu prévu</b>	<b>Revenu réel</b>	<b>Moins à gagner</b>
Divers 2021	€	0,00 €	0,00 €
Etat 2021	€	2 500,00 €	2 500,00 €
Europe 2021	€	0,00 €	0,00 €
Région 2021	€	0,00 €	0,00 €
Total	€	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>VENTE</b>	<b>Revenu prévu</b>	<b>Revenu réel</b>	<b>Moins à gagner</b>
Forêts dans le Pilat (Loire) 2021	€	0,00 €	0,00 €
Total	€	0,00 €	0,00 €
<b>MÉCÉNAT EN NATURE (subvention)</b>	<b>Revenu prévu</b>	<b>Revenu réel</b>	<b>Moins à gagner</b>
Collecte 2021	1 000,00 €	4 440,00 €	3 440,00 €
Total	1 000,00 €	4 440,00 €	3 440,00 €

  

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>FRAS_DE_FONCTIONNEMENT</b>	<b>Coût prévu</b>	<b>Coût réel</b>	<b>Différence</b>
Administratif 2021	370,00 €	5,88 €	- 364,12 €
Frans bureaux 2021	10,00 €	49,31 €	39,31 €
RC 2021	300,00 €	257,54 €	42,46 €
Total	370,00 €	312,73 €	57,27 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Coût prévu</b>	<b>Coût réel</b>	<b>Différence</b>
Forêts dans le Pilat (Loire) 2021	47 500,00 €	18 019,74 €	29 480,26 €
Marsillat 2021	€	58,99 €	58,99 €
Total	47 500,00 €	18 078,73 €	9 440,30 €
<b>IMMOBILIE</b>	<b>Coût prévu</b>	<b>Coût réel</b>	<b>Différence</b>
Avocat 2021	€	180,00 €	180,00 €
Jury 2021	€	0,00 €	0,00 €
Notaire 2021	7 019,00 €	9 010,00 €	1 991,00 €
Total	7 019,00 €	9 190,00 €	2 171,00 €
<b>TRANSPORT</b>	<b>Coût prévu</b>	<b>Coût réel</b>	<b>Différence</b>
Divers 2021	€	43,63 €	43,63 €
IR 2021	1 000,00 €	260,01 €	739,99 €
Trains 2021	1 000,00 €	0,00 €	- 1 000,00 €
Total	2 000,00 €	303,64 €	1 696,36 €
<b>REPAS</b>	<b>Coût prévu</b>	<b>Coût réel</b>	<b>Différence</b>
Épique 2021	230,00 €	0,00 €	- 230,00 €
Restaurant 2021	300,00 €	58,40 €	241,60 €
Total	600,00 €	58,40 €	541,60 €
<b>GRUVES</b>	<b>Coût prévu</b>	<b>Coût réel</b>	<b>Différence</b>
Divers 2021	300,00 €	63,98 €	236,02 €
Total	300,00 €	63,98 €	236,02 €

Le Président présente et commente le tableau précédent :

- Les recettes ont été doublées par rapport au prévisionnel : 92 k€ de recettes en numéraire et 4 k€ en nature pour 48 k€ prévues. Ceci est le reflet de notre bonne campagne d'adhésion, du travail de Marie avec l'équipe mécénat et de subventions imprévues.
- Les dépenses ont été moins importantes que prévues : 43 k€ de dépenses engagées contre 59 k€ prévues. Cela s'explique, pour une part, le retard pris sur la réalisation de notre projet "Forêt du Pilat – 100 hectares". L'autre part des économies réalisées s'explique par le mécénat de compétence obtenu de Maître Soubeyran, notaire à Pélussin, qui nous a offert ses émoluments pour nos premiers achats de forêts.

Le Président conclut que, sous réserve du bilan 2021 qui sera réalisé par notre expert-comptable dans les prochaines semaines, nous devrions dégager à nouveau un excédent budgétaire de 53 k€ qui, additionné à l'excédent budgétaire du premier exercice social, devrait représenter 95k€ cumulés. C'est une bonne nouvelle puisque, désormais, nous avons des moyens devant nous pour nous positionner rapidement sur de prochains achats ce qui n'était pas le cas depuis la création de l'association.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

☪ *L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce rapport financier 2021.*

#### **4. Présentation et vote du montant des différentes cotisations à l'association pour l'année civile 2022**

Le Président présente la proposition du Bureau de passer les adhésions Membre Actif en montant libre (109 adhérents se sont exprimés pour cette motion sur 116 répondant au questionnaire envoyé pour préparer cette AGO) et de ne pas augmenter le montant des autres cotisations pour l'année 2022. Il est donc proposé de fixer le montant des cotisations pour l'année civile 2022 comme suit :

- Adhésion annuelle Entreprise Bienfaitrice : 1500€ (mille cinq cent euros)
- Adhésion annuelle Membre Bienfaiteur : 120€ (cent vingt euros)
- Adhésion annuelle Membre Actif : montant libre

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

☪ *L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, ces montants des cotisations pour 2022.*

#### **5. Questions diverses**

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

### **Pause : Adhésions 2022 en ligne**

Le président à 21h08 envoie par mail, à tous les adhérents 2021, le lien pour renouveler leur adhésion en ligne. Il est convenu d'une pause jusqu'au 21h30 pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de renouveler leur adhésion et de pouvoir ainsi participer aux votes de la Partie 2.

### **Résolutions de la Partie 2 votées seulement par les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2022**

- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2022 : **38**
- Nombre d'adhérents présents en visio-conférence : **21**
- Nombre d'adhérents ayant donné procuration : **11**
- Nombre d'adhérents ayant été excusés : **6**

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance « Partie 2 » à 21h30.

#### **6. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel**

A nouveau, le Président explique qu'en raison de l'état sanitaire général du pays et de l'état de santé de plusieurs membres du bureau et du CA, cas contact ou atteints du Covid, le Bureau de l'association a été contraint d'organiser cette Assemblée Générale Ordinaire en distanciel, par visioconférence. Le Président propose que les votes par visioconférence soient acceptés.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

☪ *L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette proposition.*

#### **7. Présentation des démissions éventuelles des organes de direction de l'association**

Le Président explique qu'en raison de convenances personnelles Laurence BERNON a souhaité démissionner de son poste du Conseil d'Administration. Sa lettre de démission a été remise en main propre au Président et est effective au 29 Janvier 2022.

Le Président explique ensuite qu'en raison de convenances personnelles Julie FAURE-LAURENT a souhaité démissionner de son poste de Trésorière. Sa lettre de démission a été remise en main propre au Président et est effective au 29 Janvier 2022. Julie a souhaité néanmoins poursuivre son mandat au Conseil d'Administration de l'Association.

Aucune autre démission n'est annoncée.

Ø *L'Assemblée Générale prend acte de ces démissions.*

#### 8. Rappel des membres arrivés en fin de mandat des organes de direction de l'association

Le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de 10 membres maximum élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de 2 ans.

Le Président rappelle que 5 personnes sont arrivées en fin de mandat :

- Gisèle SOUCHON termine ses mandats de membre du Conseil d'Administration et de Secrétaire
- Vincent RAVEL termine ses mandats de membre du Conseil d'Administration et de Vice-Président
- Jeff DUPUIS termine ses mandats de membre du Conseil d'Administration et de Président
- Isabelle SOLER termine son mandat de membre du Conseil d'Administration
- Lionel STAUB termine son mandat de membre du Conseil d'Administration

Ø *L'Assemblée Générale prend acte de ces fins de mandats.*

#### 9. Présentation des candidatures et Votes pour l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de 10 membres maximum élus par l'Assemblée Générale. En tenant compte des démissions et fins de mandats, c'est à l'élection de 6 nouveaux membres maximum qu'il va falloir procéder pour compléter le Conseil d'Administration actuellement constitué de Julie FAURE-LAURENT, Yvan RUNET, Marie-France BERNON et Marie NOWAK.

Le Président rappelle, que dans le cadre de la préparation de cette Assemblée Générale Ordinaire, un mail a été envoyé le 3 janvier à tous les adhérents. Ce mail les invitait à remplir un questionnaire pour faire part de leur candidature à l'élection du CA.

Le Président procède ainsi à la présentation des candidatures exprimées à l'élection au Conseil d'Administration :

- **Daniela FIGUEIREDO-COLAÇO** postule au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postulerait pas à un poste au Bureau
- **François COROMPT** postule au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, postulerait à un poste au Bureau
- **Maxime DUPUIS** postule au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, postulerait à un poste au Bureau
- **Lionel STAUB** postule à sa succession au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postulerait pas à un poste au Bureau
- **Isabelle SOLER** postule à sa succession au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postulerait pas à un poste au Bureau
- **Jeff DUPUIS** postule à sa succession au Conseil d'Administration et, en cas d'élection, ne postulerait pas à un poste au Bureau

Gisèle SOUCHON demande alors la parole. Elle s'étonne de ne pas faire partie de la liste des candidats à sa succession au Conseil d'Administration, conformément à ce qu'elle avait exprimé



lors d'un précédent CA en Juin 2021. Elle exprime donc son souhait de postuler pour rester au Conseil d'Administration.

Ce malentendu étant exposé la candidature de Gisèle est prise en compte et le Président en profite pour demander à l'auditoire si quelqu'un d'autre souhaite également présenter sa candidature.

Personne d'autre ne se manifestant, Il est procédé à l'élection des 6 nouveaux membres du Conseil d'Administration.

*Nota : la liste de postulant au CA avait été préalablement constituée suite au questionnaire envoyé aux adhérents sur leur volonté de postuler au CA et au bureau ; le vote devait donc porter sur une liste établie pour faciliter le scrutin (6 candidats pour 6 places à pourvoir). La constitution d'une nouvelle liste avec une candidature supplémentaire, soit 7 candidats pour 6 places à pourvoir, a donc nécessité de refaire une élection par personne , il a été proposé et décidé avec les adhérents 2022 présents en visio et ceux représentés par procuration de procéder au choix des membres du CA à bulletin secret. Il a été demandé, à chaque adhérent 2022 présent en visio-conférence, d'envoyer par SMS, sur le portable du Président de séance, le nom du candidat non retenu par le vote, avec les personnes présentes en visio-conférence et en mettant en œuvre les procurations. Le Président a réalisé le dépouillement de ce scrutin par SMS. Les SMS ainsi que les procurations ont été conservés pour une éventuelle consultation.*

Le vote s'est exprimé comme suit :

- **Daniela FIGUEIREDO-COLAÇO** élue Administratrice avec 27 voix sur 27 exprimées
- **Maxime DUPUIS** élu Administrateur avec 27 voix sur 27 exprimées
- **Lionel STAUB** élu Administrateur avec 27 voix sur 27 exprimées
- **François COROMPT** élu Administrateur avec 26 voix sur 27 exprimées
- **Jeff DUPUIS** élu Administrateur avec 26 voix sur 27 exprimées
- **Isabelle SOLER** élue Administratrice avec 22 voix sur 27 exprimées
  
- **Gisèle SOUCHON** n'a pas été élue Administratrice avec 12 voix sur 27 exprimées

#### 10. Pause pour l'élection du Bureau par le Conseil d'Administration

Le Président suspend la séance 15 minutes afin de permettre au Conseil d'Administration de se réunir pour élire, en son sein, les membres du Bureau dont l'ensemble des postes est à pourvoir.

#### 11. Présentation du nouveau Bureau 2022

Le Président déclare la reprise de l'Assemblée Générale à 22h30. Il informe l'Assemblée Générale des résultats de l'élection du Bureau à laquelle le Conseil d'Administration a procédé en son sein :

- **Yvan RUNET** élu Président avec 10 voix sur 10 exprimées
- **Julie FAURE-LAURENT** élue Vice-Présidente avec 10 voix sur 10 exprimées
- **François COROMPT** élu Secrétaire avec 10 voix sur 10 exprimées
- **Maxime DUPUIS** élu Trésorier avec 10 voix sur 10 exprimées

## 12. Présentation et vote du budget 2022

Le Budget 2022 a été élaboré. Il est présenté par le nouveau Président de l'association, Yvan RUNET qui, conformément aux statuts de l'association, le soumet au vote de l'Assemblée Générale.

Budget Prévisionnel 2022			
	Prévisionnel	Réel	Différence
<b>REVENUS 2022</b>	<b>83 500,00 €</b>	<b>30 985,63 €</b>	<b>72 114,37 €</b>
ADHESION	3 100,00 €	240,00 €	2 860,00 €
DON	3 500,00 €	1 200,00 €	5 300,00 €
MICENAT_NUMERAIRES	60 000,00 €	9 545,63 €	50 454,37 €
PRESTATION	€	€	€
SUBVENTION	11 500,00 €	€	11 500,00 €
VENTE	€	€	€
<b>VALORISATION 2022</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 000,00 €</b>
MICENAT_EN_NATURE_valorisables	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
<b>CHARGES 2022</b>	<b>- 168 627,67 €</b>	<b>- 733,96 €</b>	<b>- 167 893,71 €</b>
FRAIS_GR_COLLECTE	8 000,00 €	576,00 €	3 424,00 €
FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT	452,67 €	206,78 €	245,89 €
INVESTISSEMENT	95 500,00 €	€	95 500,00 €
JURIDIQUE	15 175,00 €	48,82 €	15 223,82 €
TRANSPORT	2 500,00 €	€	2 500,00 €
ACTIVITES_FORESTIERES	48 500,00 €	€	48 500,00 €
DIVERS	2 500,00 €	€	2 500,00 €
<b>BILAN 2022</b>	<b>81 572,87 €</b>	<b>10 251,67 €</b>	<b>- 71 321,20 €</b>
<b>BILAN GLOBAL</b>	<b>24 348,55 €</b>	<b>306 187,80 €</b>	<b>- 281 839,25 €</b>

  

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>ADHESION</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>240,00 €</b>	<b>2 260,00 €</b>
Membre Actif 2022	1 500,00 €	€	1 500,00 €
Membre Bienfaiteur 2022	600,00 €	€	600,00 €
Total	3 500,00 €	240,00 €	2 260,00 €

  

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>DON</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>
Collecte 2022	1 000,00 €	€	1 000,00 €
Forêts dans le Pilat (Loire) 2022	1 000,00 €	200,00 €	800,00 €
Membre Actif 2022	1 000,00 €	€	1 000,00 €
Membre Bienfaiteur 2022	500,00 €	€	500,00 €
Total	3 000,00 €	200,00 €	2 800,00 €

  

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>MICENAT_NUMERAIRES</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>9 545,63 €</b>	<b>50 454,37 €</b>
Collecte 2022	60 000,00 €	€	60 000,00 €
Total	60 000,00 €	9 545,63 €	50 454,37 €

  

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>PRESTATION</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Prestation 2022	€	€	€
Total	€	€	€

  

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>SUBVENTION</b>	<b>11 500,00 €</b>	<b>€</b>	<b>11 500,00 €</b>
Divers 2022	€	€	€
Etat 2022	11 500,00 €	€	11 500,00 €
Europe 2022	€	€	€
PNR 2022	€	€	€
Région 2022	€	€	€
Total	11 500,00 €	€	11 500,00 €

  

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>VENTE</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Forêts dans le Pilat (Loire) 2022	€	€	€
Total	€	€	€

  

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>MICENAT_EN_NATURE_valorisables</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 000,00 €</b>
Collecte 2022	4 000,00 €	€	4 000,00 €
Total	4 000,00 €	- €	4 000,00 €

  

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>FRAIS_DE_COLLECTE</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>576,00 €</b>	<b>3 424,00 €</b>
Administratif 2022	€	€	€
Divers 2022	2 500,00 €	€	2 500,00 €
Total	8 000,00 €	576,00 €	3 424,00 €

  

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT</b>	<b>452,67 €</b>	<b>206,78 €</b>	<b>245,89 €</b>
Administratif 2022	150,00 €	€	150,00 €
Frais bancaires 2022	100,00 €	4,11 €	95,89 €
RC 2022	202,67 €	202,67 €	€
Total	452,67 €	206,78 €	245,89 €

  

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>95 500,00 €</b>	<b>€</b>	<b>95 500,00 €</b>
Forêts dans le Pilat (Loire) 2022	95 500,00 €	€	95 500,00 €
Matériel 2022	€	€	€
Total	95 500,00 €	€	95 500,00 €

  

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>JURIDIQUE</b>	<b>15 175,00 €</b>	<b>48,82 €</b>	<b>15 223,82 €</b>
Avocat 2022	1 000,00 €	€	1 000,00 €
Impôt 2022	€	€	€
Notaire 2022	14 175,00 €	48,82 €	14 223,82 €
Total	15 175,00 €	48,82 €	15 223,82 €

  

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>TRANSPORT</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>€</b>	<b>2 500,00 €</b>
Divers 2022	500,00 €	€	500,00 €
RC 2022	1 000,00 €	€	1 000,00 €
Trains 2022	1 000,00 €	€	1 000,00 €
Total	2 500,00 €	€	2 500,00 €

  

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>ACTIVITES_FORESTIERES</b>	<b>48 500,00 €</b>	<b>€</b>	<b>48 500,00 €</b>
Action de sensibilisation 2022	12 500,00 €	€	12 500,00 €
Formations 2022	8 000,00 €	€	8 000,00 €
Travail forestier 2022	27 000,00 €	€	27 000,00 €
Total	48 500,00 €	€	48 500,00 €

  

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>DIVERS</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>€</b>	<b>2 500,00 €</b>
Divers 2022	1 000,00 €	€	1 000,00 €
Restauration 2022	1 500,00 €	€	1 500,00 €
Total	2 500,00 €	€	2 500,00 €

Ce budget est assez ambitieux mais réaliste, il s'appuie sur l'expérience budgétaire de 2021 et des perspectives de financement et de croissance de nos activités.

Le Président expose les points stratégiques qui vont être déterminant dans l'avancement de notre projet :

- Le recrutement de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs. C'est le travail de tous ! L'objectif est d'atteindre 200 adhérents : c'est un pilier de notre crédibilité.
- Le recrutement passe aussi par une communication encore plus active : Daniela reprend la charge de l'animation des réseaux sociaux, l'édition de la newsletter mensuelle et la gestion de la photothèque.
- La poursuite de l'achat de parcelles de forêt et sur ce point, chacun dans l'association peut s'investir dans la recherche d'achat de parcelles :

<https://www.ethyprod.com/robindubois/formulaire-parcelles>

- Le projet "Mécénat", porté principalement par Marie, il présente une bonne dynamique mais il nécessite que d'autres personnes y participent : cette activité est essentielle dans le projet de l'association.
- Le budget comporte un nouveau poste de dépenses pour les **Activités Forestières** :
  - Travaux de sylviculture à entreprendre relatifs aux engagements des contrats d'ORE.
  - Formation de membres de Robin du Bois à la connaissance du milieu forestier.

Aucune question n'est posée sur ce budget prévisionnel 2022.

Ø *L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, ce budget prévisionnel 2022.*

Au-delà de l'aspect budgétaire, les points suivants ont émergé en 2021 (ils seront intégrés dans notre feuille de route et mis à l'ordre du jour des prochains Conseils d'Administration pour décider de leur mise en œuvre) :

- Démarche de certification PEFC ou FSC pour nous permettre d'avoir accès à des subventions relatives aux actions et travaux de sylviculture (SylvActs) ;
- Adhésion à l'association "Pro Sylva" pour intégrer un réseau international de forestiers réunis pour promouvoir une sylviculture à couvert continu ;
- Démarche d'éligibilité au dispositif gouvernemental "Label Bas Carbone" permettant d'autres opportunités de Mécénat ;
- Démarche d'éligibilité au dispositif gouvernemental "Renouvellement Forestier".

### 13. Evolution stratégique du projet "Forêt du Pilat"

Le Président de l'association rappelle la stratégie validée par une précédente Assemblée Générale :

**Stratégie**

- Acheter **100** hectares de forêts dans le Pilat et démarrer un **1<sup>er</sup>** cycle de **5 ans** :
  1. Mettre en place un **Plan Simple de Gestion** (sur 20 ans)
  2. Mettre en place des **contrats d'Obligations Réelles Environnementales** (sur 99 ans) avec le Parc Naturel Régional du Pilat
  3. Entretien ces forêts selon le Plan et le contrat d'ORE.
- Revendre avec l'obligation pour le nouveau propriétaire de poursuivre le **contrat d'Obligations Réelles Environnementales**
- Acheter de nouvelles parcelles et recommencer le cycle...

ROBIN DU BOIS, Association loi 1901 - 1 rue du Kermiff - 39A Val de l'Ysère - 38177 Rimigé 03 90 00 00 8

Cette stratégie initiale n'est pas immuable, elle pourra faire l'objet d'ajustement notamment sur l'aspect de la durée du cycle et sur la revente des parcelles.

Ces évolutions feront l'objet de réflexions en Conseil d'Administration et d'approbation en Assemblée Générale.

#### 14. Questions diverses

Claire DAUFIN interroge sur la "sanctuarisation" possible des parcelles achetées.

Yvan lui répond que certaines de nos parcelles pourraient tout à fait être laissées en libre évolution et que cela pourrait être riche d'enseignement de voir comme la nature s'adapterait, sans intervention humaine, aux changements climatiques.

Claire DAUFIN demande comment suivre l'actualité de l'association et avoir connaissance des actions pour y prendre part.

C'est Jeff qui lui répond qu'il existe un groupe privé Facebook, réservé aux adhérents, dans lequel sont postées les demandes d'aide lorsque des actions se mettent en place. Il existe également, pour ceux qui n'ont pas Facebook, une newsletter envoyée tous les mois. Il y a également un onglet "calendrier" sur le nouveau site internet qui recense les actions de l'association. Jeff engage tous les adhérents à être pro-actifs dans cette recherche d'informations, le bouche à oreille fonctionnant pas mal également...

Aucune autre question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle vient de témoigner aux administrateurs de l'Association et lève la séance à 23h15.

Fait à VERANNE le 29 Janvier 2022.

**Le Président de séance**

Jean-François DUPUIS

**La Secrétaire de séance**

Gisèle SOUCHON